

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI CROSSOVER

Code ISIN : FR0011350685 Part L

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Son objectif de gestion est double :

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure à l'indicateur de référence (50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM Corporate coupons réinvestis de maturité ≤ 5 ans et de rating de Baa1 à Baa3 + 50% de Bloomberg Euro High Yield coupons réinvestis de maturité ≤ 3 ans et de rating de Ba1 à Ba3) en tirant partie des opportunités de l'univers d'investissement composé de titres dont les notations par les principales agences existantes (S&P, Moody's, Fitch...) sont majoritairement comprises dans les catégories spéculatives (BB+ à BB-/Ba1 à Ba3) et d'investissement (BBB+ à BBB-/Baa1 à Baa3) en application de la méthode de Bâle.
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP n'étant ni indiciel, ni à gestion indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : 1/ analyse un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et 2/ sélection les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. L'analyse ISR du FCP porte sur au moins 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR : titres de créance émis par des émetteurs privés, et quasi-publics.

Les résultats de l'évaluation ESG des titres d'États ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'États peuvent représenter 25% de l'actif net du FCP.

L'univers d'investissement initial comprend les entités privées ou quasi-publics de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou « High Yield » avec une notation supérieure ou égale à « B- », selon S&P, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro.

De l'univers d'investissement initial sont exclues les valeurs de la liste d'exclusion après analyse des controverses ou allégations, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes à l'environnement. L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire de la Banque Postale Asset Management multi-sources de notation extra-financière mis à disposition du délégataire de gestion financière. L'analyse des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance est effectuée selon une méthodologie propre au délégataire de gestion financière.

La notation extra-financière des émetteurs repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : - La gouvernance responsable : ce pilier a pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur. - La gestion durable des ressources : ce pilier permet d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain - La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique - Le développement des territoires : ce pilier permet d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base. La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 ; la note ISR de 1 représente une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, la société de gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés et publics dont les notations sont majoritairement comprises dans les catégories spéculatives (BB+ à BB-/Ba1 à Ba3) et d'investissement (BBB+ à BBB-/Baa1 à Baa3), en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP se laisse l'opportunité d'investir dans des titres dont la notation est supérieure à BBB+. La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : - sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro et macro-économiques des équipes de gestion ; - gestion active de l'exposition au risque émetteur : utilisation de CDS mono émetteur principalement en exposition, et accessoirement en couverture d'un titre obligataire, ajustement ponctuel de l'exposition crédit du portefeuille notamment afin de faire face aux demandes de souscriptions et demandes de rachats via l'utilisation, pour une proportion négligeable de l'actif net, de CDS sur indices ; - dynamisation par l'investissement sur des obligations convertibles pour générer des plus-values ; - gestion de la sensibilité globale du portefeuille et contrôle de sa répartition par maturités. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 4].

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs de l'OCDE et libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres libellés émis par des émetteurs hors OCDE ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro. Ces titres sont principalement des émissions du secteur privé. Dans la limite de 25% de l'actif net, ces titres peuvent être des titres émis ou garantis par des États. L'exposition au risque de change est systématiquement couverte.

Les titres à caractère spéculatif (notations inférieures à BBB-/Baa3) pourront représenter jusqu'à 60% de l'actif net.

Avec l'approche du score moyen de l'univers d'investissement, la société de gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille. L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle. Le FCP peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres notés B+ à B-/B1 à B3 ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Ces titres sont autorisés à l'investissement et non pas uniquement en cas de dégradation. Les titres notés en deçà de B-/B3 ne sont pas autorisés. Le FCP peut également investir jusqu'à 50% de l'actif net en titres non notés. Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions d'OPC.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et actions, et à des fins de couverture uniquement au risque de change. Ce recours peut générer une surexposition du FCP ne pouvant dépasser 100% de l'exposition de l'indicateur et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.

La part L est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCVM étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro d'émetteurs privés (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cet OPCVM est 3.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps ; L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : l'OPCVM investit notamment dans des titres "à haut rendement/ high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 3% taux maximum.
Frais de sortie	■ Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,79 %*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence (50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM Corporate coupons réinvestis de maturité ≤ 5 ans et de rating de Baa1 à Baa3 + 50% de Bloomberg Euro High Yield coupons réinvestis de maturité ≤ 3 ans et de rating de Ba1 à Ba3), majoré de 0,50% Soit 0,00% pour l'exercice précédent.

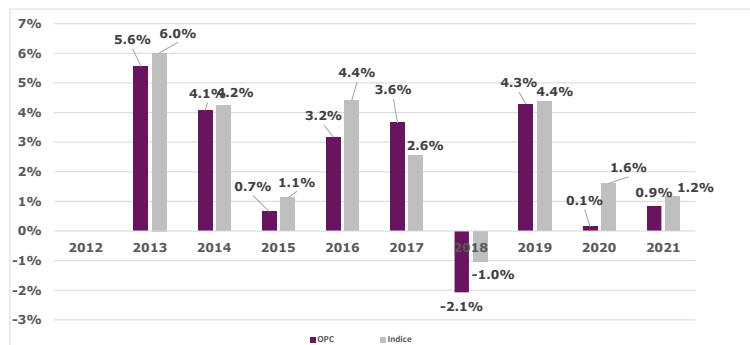
*Les frais courants mentionnés sont une estimation des frais compte tenu de la modification apportée à la structure des frais.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 6 décembre 2012.
- La part L a été créée le 6 décembre 2012.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.